

**PREFECTURE DE L'ESSONNE**

Evry, le 11 JANV. 1993

CABINET DU PREFET

BUREAU DU S.I.A.C.E.D. - P.C.

Boulevard de France  
91010 Evry Cedex

n° 36



Monsieur le Maire,

J'ai l'honneur de vous faire savoir que par lettre du 10 Décembre 1992, Monsieur le Président de la Société ELF-ANTARGAZ m'informe de la décision d'arrêter, au cours de l'été 1994, les activités du dépôt de gaz de RIS-ORANGIS et de procéder au démontage des installations du site avant l'expiration du bail signé avec la C.I.M. (le 31.12.1995), ainsi qu'au reclassement du personnel.

Jusqu'à la cessation des activités du site, la protection des populations habitant ou travaillant dans le périmètre de cet établissement soumis aux dispositions de la Directive "SEVESO", continuera d'être assurée par les différents plans élaborés (P.O.I. - P.P.I), ainsi que par le projet d'intérêt général tel qu'il résulte de l'arrêté 92-3938 du 10 Novembre 1992.

Tels sont les éléments d'information que je suis en mesure de vous apporter à ce jour à propos de l'avenir de cet établissement.

Je vous prie de bien vouloir agréer, Monsieur le Maire, l'assurance de ma considération distinguée.

LE PREFET,